



# Rapport moral et d'orientation

## Assemblée générale du 2 juin 2013 à Paris

Il m'appartient de présenter pour la seconde fois le bilan de l'année écoulée et de soumettre à l'assemblée générale les orientations pour la mandature 2013-2014. Pour commencer je voudrais faire un rappel. Si les rapports financiers et d'activité sont établis en année civile, les orientations votées en assemblée générale engagent les administrateurs sur la durée annuelle de leur mandat. C'est donc le conseil d'administration dans son ensemble qui rend compte de la mise en œuvre des orientations votées à l'AG du 19 mai 2012.

Je commencerai par rappeler quelques temps forts qui ont marqué la vie de notre association en 2012-2013 : le Congrès de Merville et les 80 ans de l'ANVP, la Conférence de consensus, la journée des correspondants, les contacts avec l'Administration pénitentiaire et la réflexion sur le statut du travail en prison.

### Le congrès de Merville et les 80 ans de l'ANVP

Malgré une participation moindre par rapport aux autres années, le congrès a réuni 110 participants. Je voudrais souligner que pour cette manifestation nous avons obtenu 9200 euros de subvention et que la participation demandée aux membres pour les deux journées de rencontre ne s'élevait qu'à 50 euros. Les avis d'après congrès étaient quasi unanimes, ce fut une réussite. Deux numéros de *Visiteur de prison* ont été consacrés à ces événements : l'un au mois de juin sur l'AG et un autre au mois d'octobre sur les 80 ans de l'association. (Merci encore à Marie-Paule Héraud, Chantal Crétaz et Raphaël Bonte d'avoir préparé cette rétrospective). Il n'était pas inutile pour les congressistes de connaître l'histoire de notre association. Autre fait marquant et non des moindres, ce fut la présence au congrès d'Henri Masse, directeur de l'Administration pénitentiaire (AP). C'était la première fois qu'un directeur de l'AP se déplaçait pour notre manifestation. Cela a permis un échange -jugé trop court par certains- avec celui-ci ainsi qu'avec Jean-René Lecerf, sénateur du Nord et rapporteur de la loi pénitentiaire de 2009.

### La Conférence de consensus

Ce fut sans conteste un événement important durant cette mandature et cela mérite quelques explications. Au début du mois de septembre, nous avons eu connaissance de la mise en place de cette Conférence de consensus sur la prévention de la récidive par madame la Garde des sceaux, Christiane Taubira. Nous avons jugé l'initiative intéressante et nous voulions y participer ; mais comment ? La solution est venue de l'Administration pénitentiaire avec laquelle nous étions en contact à ce moment-là et qui a transmis notre demande de participation au ministère de la Justice. Jean-Marie Seffray et moi-même avons donc assisté à l'installation officielle de cette conférence le 18 septembre à la Chancellerie. Cela aurait pu s'arrêter là mais nous avons par la suite reçu, comme d'autres associations, organisations syndicales et professionnelles ou bénévoles, un questionnaire nous invitant à donner notre position sur le sujet. C'est là que le conseil d'administration s'est impliqué avec quelques personnes extérieures au conseil dont les anciens présidents. Il a fallu un temps de réflexion et un travail de synthèse important. Il fallait rentrer dans un cadre précis et ne pas le dépasser. Nous avons ensuite été auditionnés par la Conférence de consensus et sa présidente Nicole Maestracci, le 7 décembre 2012. A cette audition, l'ANVP était représentée à ma demande (approuvée par le conseil d'administration) par Marie-Paule Héraud, Raphaël Bonte et moi-même. Rien d'anormal dans cette démarche qui voulait montrer que l'ANVP agit dans la continuité de son action depuis de nombreuses années, et je dois dire que Marie-Paule Héraud et Raphaël Bonte connaissaient mieux le sujet que moi. Cela aurait pu s'arrêter là. Mais non, nous avons été conviés à l'audition du jury de la Conférence de consensus les 14 et 15 février 2013 à la Maison de la Chimie. Deux jours intenses d'audition de spécialistes du sujet auxquels ont participé une vingtaine de membres de l'ANVP (administrateurs et membres intéressés). Le numéro sorti en avril de *Visiteur de prison* est consacré à cette Conférence, et l'ANVP est vigilante sur les suites qui seront données. Car si l'abrogation des peines planchers semble acquise, rien n'est sûr quant à une peine de probation.

## La Journée des correspondants

Elle s'est déroulée le samedi 27 octobre à l'École nationale de la magistrature à Paris. C'est une rencontre toujours attendue et appréciée. Nous avions souhaité la consacrer en totalité à des échanges. La matinée a donc vu la tenue de trois ateliers qui correspondaient aux axes du rapport d'orientation voté en 2012 à l'assemblée générale de Merville :

- Le recrutement (Claude Saumier) : trop d'établissements n'ont pas le nombre suffisant de visiteurs pour répondre - au moins - à la norme de 1 visiteur pour 20 personnes détenues. Une réflexion s'imposait pour progresser.
- La formation (Jean-Marie Seffray) : la nécessité de se former ne doit pas être considérée comme une contrainte imposée par notre association, mais comme la première façon de respecter les personnes détenues.
- Les droits des personnes détenues (Georges Sobieski) : nous sommes les témoins privilégiés de ce qui se passe en détention et nous avons besoin de vous pour pouvoir d'affiner notre expertise.

L'après-midi a été consacrée à la mise en commun des avis de tous les participants (70) : ce fut une réussite.

## Les contacts avec l'Administration pénitentiaire

Dès mon arrivée à la présidence, j'ai souhaité rencontrer l'Administration pénitentiaire. Les contacts avec Henri Masse avaient été excellents au congrès de Merville et je lui avais demandé de travailler avec ses services autrement que pour déposer une demande de subvention. Il avait donné son accord. Le 14 septembre 2012, une délégation de l'ANVP (Benoît Ballenghien, Claude Saumier, Jean-Marie Seffray et Laurence Fayet) a été reçue par la direction de l'Administration pénitentiaire (Benoît Grandel, Aurélie Levoir et Catherine Porceddu) à Paris. Il s'agissait pour la délégation de l'ANVP de se positionner pour que le partenariat avec l'AP soit plus efficace. Concrètement, une action en trois temps avait été proposée.

- Harmonisation des pratiques et renforcement du partenariat AP/ANVP en régions avec la création d'un groupe de travail composé de ANVP, SPIP, DPIP (Directeurs inter-régionaux des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive) qui devait se réunir à trois reprises à partir de mi-octobre, puis restitution des travaux en réunion des DPIP de janvier 2013. Benoît Ballenghien était invité à y être présent. Il était également invité à présenter en 30 minutes maximum lors d'une des prochaines réunions des Directeurs Inter-régionaux, le travail en cours : l'intérêt d'un guide des bonnes pratiques et l'importance du rôle et des relations DI AP et DIR ANVP, en particulier en assurant au maximum l'organisation de réunions favorisant une meilleure connaissance mutuelle, ce qui facilite le travail de partenariat.
- Ouverture des établissements le samedi pour tous les intervenants. Là aussi, la création d'un groupe de travail devait réunir, outre les premiers, les services Ressources humaines (RH), services de détention, ... de l'AP. Dans ce domaine, l'avancée est plus délicate et aucune restitution ne saurait être prévue avant le printemps/été 2013.

Malheureusement, ce calendrier a été bouleversé et n'est pas encore entré en application. Depuis, nos interlocuteurs ont changé et nous avons eu une nouvelle réunion avec Serge Canape et Catherine Porceddu le 30 janvier 2013. Nous allons devoir reformuler nos demandes et être patients. Mais nous avons eu le sentiment que ces demandes n'étaient pas, pour l'instant, la priorité de l'Administration pénitentiaire.

## La réflexion sur le statut du travail en prison

La problématique et le statut du travail en prison font l'objet de la préoccupation des visiteurs de prison depuis de nombreuses années. Ils sont les témoins multiples et quotidiens des conditions de la vie carcérale : cette expérience leur confère une certaine expertise quant à la problématique du travail en prison. Ils sont directement concernés par cette question, s'agissant de l'application concrète de l'Article 1<sup>er</sup> des statuts de l'association : « *L'ANVP a pour but d'aider moralement et matériellement les personnes incarcérées... pendant la période de détention* ».

Nous intervenons en détention auprès des personnes détenues, au service de la société tout entière. Ceci nous autorise à faire des propositions et des recommandations sur le statut du travail carcéral. Environ 25 000 personnes privées de liberté ont eu une activité rémunérée pendant leur détention en 2011, selon les données

de l'AP. Chiffres qui pourraient être revus à la modération, selon les observations antérieures des services du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL). Et ces travailleurs détenus sont exclus du champ de la plupart des dispositions du Droit du travail. Obtenir un poste de travail en prison est difficile, constitue un véritable privilège, parfois même une récompense. De nouveau, la question de l'extension du régime commun du Droit du travail aux personnes détenues est posée, suite à un récent jugement prud'homal en première instance, d'une part, et à une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) actuellement pendante devant la Cour de cassation à la demande du conseil des prud'hommes de Metz, d'autre part. Il est probable que cette question va évoluer, en termes de droit et de réglementation, dans les prochaines années. Le conseil d'administration a entamé une réflexion, conduite par Michel Gogny-Goubert, qui a abouti à des propositions et recommandations de l'ANVP sur le statut du travail en prison.

## **Les orientations 2013**

Tirant le bilan des objectifs atteints, le conseil d'administration propose que les orientations qui avaient été fixées au cours de l'assemblée générale de 2012 soient poursuivies et intensifiées pour la prochaine mandature. A savoir :

- Optimiser le recrutement et la formation des visiteurs de prison (VP), des dirigeants de sections et des équipes inter-régionales ;
- Veiller à l'application effective des droits des personnes détenues ;
- S'approprier le nouveau projet associatif ;
- Dynamiser et soutenir le réseau des adhérents ;
- Définir une politique de partenariats et les développer ;
- Poursuivre et développer nos contacts européens.

### **Optimiser le recrutement et la formation**

Être connu, reconnu, présent dans les médias permet de promouvoir la spécificité et l'utilité de notre action. Le contenu des actions mises en place se décline de la manière suivante :

- Respecter la Convention AP/ANVP.
- Raccourcir les délais d'agrément en étroite collaboration avec les SPIP.
- Inciter les VP non adhérents à l'ANVP à nous rejoindre.
- Communiquer et valoriser la mission des VP dans les médias régionaux.
- Impliquer plus fortement les correspondants pour mieux répondre encore aux candidatures spontanées.
- Créer des sections si nécessaire.
- Rendre possible l'adhésion directe via le siège, abandonnée en 2010.
- Suivre mensuellement l'évolution des adhésions.
- Fidéliser les membres associés et développer ce profil d'adhérents.

Fin Décembre 2012, nous avons enregistré 190 nouvelles adhésions, ce chiffre est tout à fait satisfaisant puisque supérieur de pratiquement 20 % à celui de 2011. L'occasion ici de remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à ce résultat. Cependant, force est de constater que nous avons perdu en 2012, 200 adhérents, ce qui s'explique essentiellement par la fin de l'activité de visiteur. Ce solde négatif n'est pas satisfaisant et nous amènera à réagir pour l'exercice 2013.

**L'action spécifique de recrutement sera bien évidemment poursuivie. Nous comptons beaucoup sur une meilleure implication de notre réseau en inter-région.**

**Fort du constat que l'on est visiteur de prison et membre de l'ANVP, on peut tout autant être membre de l'ANVP sans être VP, d'où la mise en place d'une action de recrutement de membres associés.**

**Par ailleurs, nous devons nous préoccuper du non renouvellement des adhésions. A ce titre, des adhérents qui, soit atteints par la limite d'âge, soit pour des raisons personnelles, abandonnent leur mission de visiteur de prison ne maintiennent pas leur adhésion à l'ANVP. Il conviendra de les inviter à demeurer parmi nous. Une action sera donc entreprise dans ce sens y compris dans la relance de nos anciens adhérents.**

**Notre objectif est qu'en 2013, le nombre de nouveaux adhérents soit supérieur au nombre d'adhérents perdus et que l'on atteigne le plus rapidement possible 2000 adhérents. Merci à toutes et à tous d'y contribuer !**

Le nombre de visiteurs ne peut être dissocié de la qualité de leur pratique et, bien qu'en 2012 les formations se soient développées, il est prioritaire de les structurer afin d'en faciliter l'accès et de généraliser les bonnes pratiques. Un état des lieux a été fait, il nous reste maintenant à passer à l'action en proposant des modules de formations. Jean-Marie Seffray a piloté la réflexion jusqu'à la fin de l'année 2012 et c'est maintenant Didier Baudouin qui a pris la relève.

**La formation des visiteurs tient toujours une place importante voire centrale, parmi les actions menées par l'ANVP. Cette place prépondérante a été réaffirmée à plusieurs reprises, notamment lors de la journée des correspondants et présidents de section, fin octobre 2012. Cette réaffirmation se traduit par la refonte des cahiers des charges de certaines formations déclarées comme indispensables à la pratique des visiteurs. Ces formations concernent les domaines suivants : l'environnement immédiat du visiteur, les groupes de parole, l'écoute ou l'accompagnement des personnes détenues, la formation juridique, ainsi que l'appropriation d'un tableur informatique (de type excel) pour les dirigeants des sections. Toujours dans l'esprit d'une formation reconnue par les pouvoirs publics et profitable aux personnes détenues comme aux visiteurs, d'autres domaines de formation seront explorés selon les orientations arrêtées par le conseil d'administration.**

**Il s'agira aussi de reconnaître les compétences de formateur de certains membres actifs et pédagogues au sein de l'ANVP, afin de créer un réseau de formateurs parmi les visiteurs aguerris.**

### **Veiller à l'application effective des droits des personnes détenues**

Georges Sobieski a mis en chantier en 2012, un recensement de ce qui fonctionnait bien dans les établissements et de ce qui n'était pas acceptable et dont les visiteurs étaient témoins. Il faudra cette année poursuivre en étendant probablement le champ d'action. L'ANVP est favorable à ce que l'expérimentation d'un droit à l'expression collective des personnes détenues menée dans dix établissements par Cécile Brunet-Ludet soit généralisée.

**Ce droit à l'expression collective n'est qu'un des droits, et il nous revient d'être attentifs au respect de tous les droits élémentaires et à l'application des décrets de la loi pénitentiaire et des circulaires qui concrétisent leur mise en application sur le terrain. Nous devons rester vigilants sur ce point et nous avons un devoir d'alerte en cas de non-respect de ces droits. C'est dans la droite ligne de cette défense des droits des personnes détenues que l'ANVP a engagé une réflexion sur le statut du travail en prison. Ce document sera largement diffusé et devra être suivi en 2013-2014.**

**Parallèlement, il est prévu également de mettre en place une veille juridique sur les textes réglementaires qui sortiront. La difficulté est de trouver une ou deux personnes qui s'attellent à cette tâche indispensable qui demande de la rigueur. C'est un chantier à construire.**

**Enfin, l'ANVP a décidé d'engager des actions dans les établissements pénitentiaires pour lutter contre l'illettrisme, avec des dispositifs permettant l'octroi de bourses d'études. Cette action a déjà été engagée dans deux établissements de la région Nord et doit se mettre en place dans d'autres régions.**

### **S'approprier le nouveau projet associatif et dynamiser et soutenir le réseau des adhérents**

Pour ces deux actions, ce sont les délégués inter-régionaux qui sont en première ligne. Le projet associatif a largement été adopté au cours de l'assemblée générale de 2012. Il appartient aux membres du conseil d'administration et tout naturellement aux délégués inter-régionaux, de poursuivre sa diffusion en l'expliquant à l'ensemble des visiteurs. Il est à disposition de tous les responsables de sections et des visiteurs, au siège et sur le site internet de l'ANVP.

Insuffler une dynamique propice à la prise de responsabilités dans les sections est fait avec plus ou moins de succès dans les régions, et doit être poursuivi.

**Nous devons :**

- **rechercher des bénévoles ;**
- **inciter les visiteurs de prison actuels à adhérer à notre association ;**
- **créer des sections pour qu'aucun établissement ne soit isolé ;**

- étoffer les équipes à effectif réduit, particulièrement lorsqu'il s'agit de membres proches de la limite d'âge.

Le recrutement, l'appropriation du nouveau projet associatif et le soutien du réseau des adhérents avaient été différenciés dans la mandature précédente. Force est de constater que ces trois actions sont intimement liées, c'est pourquoi je souhaite les regrouper au sein d'une même action que l'on pourrait intituler développement de l'ANVP.

## Définir une politique de partenariats et les développer

Notre appartenance au Groupe National Concertation Prison (GNCP) renforce le partenariat entre associations et organismes qui interviennent dans et autour de la prison. Georges Sobieski y représente l'ANVP depuis janvier 2011.

Le GNCP a pour objectif principal l'organisation des Journées Nationales Prison mais pourrait être un "observatoire" de l'application de la loi pénitentiaire, des Règles Pénitentiaires Européennes et une force de propositions. De même, la mutualisation d'expressions dans le débat public conforterait notre place dans le service public pénitentiaire. Ce partenariat pourrait se renforcer si nous prenions l'habitude de communiquer sur nos initiatives, d'inviter nos partenaires à nos réunions et de mener des réflexions sur des thèmes communs. L'ANVP, par la voix de son conseil d'administration, devrait en être l'initiateur.

Quant aux relations engagées par l'ANVP avec, dès sa création, le Contrôleur général des lieux de privation de libertés, elles s'apparentent à un partenariat précieux qu'il convient de renforcer.

Enfin, le partenariat que l'ANVP entretient avec la Direction de l'AP doit se poursuivre dans le respect de notre identité et de notre indépendance.

**Nous devons donc veiller à ce que la parole de l'ANVP soit unique dans son expression publique et avec ses partenaires. Nous ne pouvons pas nous engager tous azimuts, mais nous devons nous concentrer sur ce qui concerne les personnes détenues et leurs familles. Lorsque nous nous exprimons, ce n'est pas contre l'AP, mais face aux politiques générales, en tant qu'association citoyenne devant la condition carcérale touchant les personnes détenues (le visiteur est citoyen, écoutant et bénévole).**

## Poursuivre et développer nos contacts européens

Chacun des membres de la commission Europe (animée par Anne-Marie Klopp et René Foltzer) entretient tout naturellement et de façon répétée des relations avec les partenaires rencontrés parfois depuis près de dix ans, et renforcées notamment lors du projet ayant abouti à la rédaction des recommandations pour les visiteurs à l'échelle européenne. Chacun de nous est désireux de poursuivre ces relations bilatérales.

Un nouveau projet, plus ambitieux que le précédent, est sur le point de démarrer. Il consiste à faire échanger « *des professionnels et des bénévoles sur leur coopération, en vue de la resocialisation des personnes détenues* » (ce qui rejoint les préoccupations de l'ANVP). Cela représente un double défi. D'une part, il s'agit de dépasser la méconnaissance réciproque de ces deux groupes, pour les entraîner à se parler afin de mieux se connaître et découvrir tout le bénéfice qu'ils ont à coopérer pour la réussite de leur mission. D'autre part, il faut trouver des partenaires de pays voisins, prêts s'engager dans la même démarche. Nous espérons y faire participer de nouveaux pays (République tchèque notamment).

Ce projet, si la demande de financement actuellement à l'étude à Bruxelles trouve une réponse favorable, aboutira à la rédaction, en mai 2015, de nouvelles recommandations.

Pour certains groupes, la programmation des rencontres de proximité (qui auront lieu dans tous les cas) est bien avancée et seules des contrariétés dues à des lourdeurs administratives ou des intempéries ont empêché les premières rencontres de se réaliser. Le partage de ces contrariétés entre les membres du groupe, loin de les décourager, les stimule.

**Le prochain congrès qui aura lieu en mai 2014 à Angers, consacrerà une journée à la présentation de quelques systèmes pénitentiaires européens. Les lignes principales en ont été tracées, les contacts avec les différents intervenants sont en cours. Dans la foulée de la Conférence de consensus, dont l'appel à des intervenants étrangers a permis d'ouvrir des horizons, nous espérons que vous, membres de notre association, serez nombreux à venir au congrès d'Angers, car vous trouverez là, des idées neuves qui enrichiront vos contacts avec les personnes détenues visitées.**

Pour la mandature 2013-2014 je propose que le conseil d'administration travaille en priorité sur les cinq axes suivant :

- L'application effective des droits des personnes détenues ;
- Le développement de l'ANVP, qui regroupera le recrutement, le soutien au réseau des adhérents et la diffusion du projet associatif ;
- La formation des visiteurs de prison, des dirigeants de sections et des équipes inter-régionales ;
- La définition d'une politique de partenariats ;
- La poursuite et le développement des contacts européens.

Je terminerai mon propos par la communication de l'ANVP. Je dois bien avouer que la mandature qui vient de se terminer n'a pas été satisfaisante dans ce domaine. Certes, il y a eu trois numéros de *Visiteur de prison* et quatre *Lettre du Visiteur*, dont les deux derniers numéros envoyés par voie électronique aux membres informatisés. Mais nous n'avons pas su ou pas pu préparer la mise en place d'un plan de communication comme annoncé l'année dernière. C'est un échec ! Avions-nous eu trop d'ambition dans ce domaine ? Les deux certainement. Dans l'absolu, un plan de communication est l'idéal mais nous n'avons pas pris en compte que nous ne sommes pas l'égal des grandes associations qui ont des moyens humains et techniques plus importants que les nôtres. Nous devons faire avec les moyens humains et financiers dont nous disposons. Il y a eu aussi, ne le cachons pas, des divergences de points de vues sur le sens même du mot communication et sur les outils techniques, qui ont freiné l'élan. C'est dorénavant Marie-Paule Héraud qui a la responsabilité du groupe communication : elle fera des propositions pour faire redémarrer la machine en panne et développer nos actions avec plus de pertinence et d'effets.

Je voudrais également remercier toutes les équipes locales et inter-régionales pour le travail accompli. Sans elles, nous ne pourrions pas grand chose. Et enfin, mettre l'accent sur la qualité du travail effectué par nos salariés Laurence Fayet, Pierre-Luc Bourrel et Fatimata Ba. C'est grâce à eux que les dossiers sont mis en œuvre et qu'ils sont suivis avec efficacité.

Benoît Ballenghien